

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 04 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice 11

de présents 10

de votants 11

L'an deux mille vingt-six et le quatre avril à 11 h 07 min ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Christine MESSEGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

M. Florian AUTRAN, Jacques AVANIAN, Bernard DAUBERTE, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;

Absente représentée : Mme Stéphanie PELISSER donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSEGER ;

N° 2026-04-011

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance d'installation du conseil municipal, le samedi 21 mars 2026, il a précisé que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 serait soumis à l'approbation du conseil municipal au cours de la séance du conseil municipal suivante.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2025 a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux sous forme dématérialisée. Un exemplaire est déposé sur la table.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2025 ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Mme Christine MESSAGER



Le Maire,
M. Serge CONSTANS

